**Département du Val d'Oise**
**Arrondissement de Pontoise**
**Canton de L'Isle-Adam**
**Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise**

# Commune de NOINTEL

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi sept avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

**Présents** : Madame LEGRAND, Maire
Monsieur PIALOT, Adjoint,
Monsieur CASANAVE, Adjoint,
Monsieur VAN ROEKEGHEM, Adjoint
Mesdames LEDUC, PERINI, LE GALL
Messieurs BOONE, LEROUX, MAUDUIT, RAFIGNON

**Absente excusée ayant donné pouvoir** : Madame DE SANTIS à Madame PERINI

**Absente excusée** : Madame MARQUES-MOREIRA

**Secrétaire de séance** : Madame LE GALL

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2017

La lecture du procès-verbal de la séance du 21 février 2017 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'Unanimité.

## COMPTE ADMINISTRATIF – COMMUNE 2016

Monsieur VAN ROEKEGHEM, Adjoint aux Finances, donne lecture des articles des deux sections Fonctionnement et Investissement.

Monsieur PIALOT, indique les résultats de clôture de l'exercice :

- Excédent d'Investissement ..... **33.923,37 euros**
- Excédent de Fonctionnement..... .. **248.417,11 euros**
- Excédent Global..... **282.340,48 euros**

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité.**

**Adopte** le compte administratif de la Commune 2016, Mme LEGRAND, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

## COMPTE DE GESTION – COMMUNE 2016

Monsieur PIALOT indique que le compte est en conformité avec le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité.**

**Adopte le** compte de gestion communal 2016.

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 pour le budget communal, par le Receveur Municipal, est approuvé. Madame LEGRAND, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

## COMPTE ADMINISTRATIF – ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur VAN ROEKEGHEM, Adjoint aux Finances, donne lecture des articles des deux sections Fonctionnement et Investissement.

Monsieur PIALOT indique les résultats de clôture de l'exercice :

- Déficit d'Investissement ..... **3.526,14** euros
- Excédent d'Exploitation ..... **25.650,04 euros**
- Excédent Global..... **22.123,90 euros**

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité.**

**Adopte** le compte administratif d'Assainissement 2016. Madame LEGRAND, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

## COMPTE DE GESTION – ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur PIALOT indique que le compte gestion est en conformité avec le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité.**

**Adopte** le compte de gestion d'Assainissement 2016.

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 pour le budget communal, par le Receveur Municipal, est approuvé. Madame LEGRAND, Maire, n'ayant pas pris part au vote.

## BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Monsieur VAN ROEKEGHEM rappelle que la Commission des Finances et la Commission Plénière ont examiné le projet de budget, puis donne lecture du projet du budget primitif Commune 2017, section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes..... **797.268,97** euros

- section d'Investissement : Dépenses et Recettes..... **414.681,77** euros

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité**

**Vote** le budget primitif Commune 2017 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

Monsieur RAFIGNON demande pourquoi le budget prévu pour l'installation des caméras sur la commune, à augmenter passant de 50.000,00 euros à 76.921,20 euros.
Madame le Maire explique que 3 caméras ont été rajoutées aux 5 prévues initialement, afin d'avoir une meilleure visibilité sur le territoire de la Commune. D'où l'augmentation du coût de l'installation.
Il demande également où en est l'avancée du projet d'acquisition du terrain BEJOT.
Madame le Maire l'informe que celui-ci sera finalisé avec la mise en place du PLU.

## SUBVENTION D'EXPLOITATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'équilibre d'un montant de **18.195,74** euros pour le budget Assainissement 2017, ce qui permet d'équilibrer ce budget.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**Décide** d'octroyer cette subvention.

## BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur VAN ROEKEGHEM donne lecture du projet de budget primitif Assainissement 2017 section par section, article par article, et fait ressortir les chiffres suivants :

- Section d'Exploitation : Dépenses et Recettes..... **74.243,12 euros**

- Section d'Investissement : Dépenses et Recettes..... **62.688,90** euros

**Le Conseil Municipal**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**Vote** le budget primitif d'Assainissement 2017 tel que présenté au niveau des chapitres pour chacune des sections.

## REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU BUDGET COMMUNAL 2017

Le Compte Administratif 2016 fait ressortir un excédent d'investissement de **33.923,37** euros et un excédent de fonctionnement de **248.417,11 euros.** Le Conseil Municipal décide de reporter l'excédent d'investissement dans son intégralité au compte 001, d'affecter **100.000,00 euros** au compte 1068 et **148.417,11 euros** au compte 002 de la section fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**Décide** d'affecter le résultat comme proposé au budget de la Commune 2017.

## REPORT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2016 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le Compte Administratif 2016 fait ressortir un déficit d'investissement de **3.526,14** euros, un excédent d'exploitation de **25.650,04** euros. Le Conseil Municipal décide de reporter le déficit d'investissement dans son intégralité au compte 001 et d'affecter **22.145,78 euros** au compte 1068 et **3.504,26 euros** au compte 002 de la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**D'affecter** le résultat comme proposé au budget d'assainissement 2017.

## TAUX D'IMPOSITION 2017

Madame le Maire indique que malgré les baisses des dotations, elle propose de reconduire les mêmes taux d'imposition que les années précédentes.

- Taxe d'Habitation..... 20,10 %
- Foncier Bâti ..... 13,52 %
- Foncier non Bâti ..... 79,48 %

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**Vote** les taux d'imposition, tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

## INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une indemnité est versée au comptable du trésor, calculée sur les opérations réalisées pour l'année 2016. Celle-ci s'élève à **411,73 euros brut** pour Madame VINTZEL Martine.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité**

**Décide** d'allouer cette indemnité au comptable du Trésor Public.

**DETAIL DES SUBVENTIONS**

Madame le Maire propose de verser aux associations les subventions suivantes :

| *ASSOCIATIONS* | *SUBVENTION EN € PROPOSEE AU BP 2017* |
|---|---|
| *Comité de Fêtes et Loisirs* | **600,00** |
| *ADPN* | **200,00** |
| *AMCLM* | **1700,00** |
| *Amicale Pompiers de Presles* | **90,00** |
| *Ane et Nature* | **300,00** |
| *APEN* | **240,00** |
| *ARCOS* | **50,00** |
| *FNACA* | **150,00** |
| *Harmonie de Beaumont* | **410,00** |
| *La Salle du Temps* | **90,00** |
| *Le Souvenir Français* | **50,00** |
| *USN* | **200,00** |
| *PRESLES USL FOOTBALL* | **50,00** |

**Le Conseil Municipal**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**Octroie** selon le tableau ci-dessus aux associations de la commune et extérieures, les subventions pour l'année 2017 concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la commune.

**Dit** que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif de 2017.

**SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - FONDS SCOLAIRE 2017**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Scolaire pour les travaux suivants :

- Construction d'un local à usage scolaire
- Mise en conformité toilettes pour handicapé plus création d'un accès handicapé classe RDC Ecole Primaire
- Remplacement de la chaudière Ecole Primaire
- Mise en conformité du tableau électrique
- Mise en place du tapis de sol des jeux extérieurs

**Le Conseil Municipal**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**SOLLICITE** la subvention auprès du Conseil Départemental.

**ADOPTE** le projet de financement (Annexe)

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part non subventionnée,

## SUBVENTION CONSEIL DEPAREMENTAL – ARCC VOIRIE 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Départemental dans le cadre ARCC-VOIRIE pour les travaux suivants :

- **Création d'un plateau ralentisseur « rue de Mours »**
- **Achat panneaux de signalisation**

**Le Conseil Municipal**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité**

**SOLLICITE** la subvention auprès du Conseil Départemental.

**ADOPTE** le projet de financement (Annexe)

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part non subventionnée,

## SUBVENTION CONSEIL DEPAREMENTAL – ARCC ECOLE 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est demandée auprès du Conseil Départemental dans le cadre ARCC-ECOLE pour les travaux suivants :

- **Création d'un plateau ralentisseur « avenue de Paris »**
- **Achat panneaux de signalisation**
- **Reprise de bordures et caniveaux**

**Le Conseil Municipal**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**SOLLICITE** la subvention auprès du Conseil Départemental.

**ADOPTE** le projet de financement (Annexe)

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part non subventionnée,

## SUBVENTION D.E.T.R. 2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention est demandée au titre de la D.E.T.R. 2017 pour les travaux suivants :

- **Réalisation d'une rampe d'accès, modification cloison WC dans le cadre de l'accessibilité, création d'une réserve et rénovation du tableau électrique à l'Ecole Primaire**
- **Création d'un columbarium au cimetière communal**

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité.**

**SOLLICITE** la demande de cette subvention.

**ADOPTE** le projet de financement (Annexe)

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part non subventionnée, ainsi que l'éventuelle différence entre le taux maximum prévu au titre de la D.E.T.R. et le taux qui pourrait réellement être attribué.

## AUGMENTATION TAXE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT 2017

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de réactualiser la part communale de la taxe d'assainissement, elle propose une augmentation de **0.01**euro, celle-ci passera de **0.48** euros à **0.49** euros.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité**

**DECIDE** de cette augmentation.

## SUBVENTION CONSEIL REGIONAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Régional pour l'installation de la Vidéo-protection sur la Commune.

Le montant de la subvention sollicitée est de 22.435,35 euros au taux de 35% sur le coût H.T.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'Unanimité,**

**SOLLICITE** la demande de cette subvention.

**ADOPTE** le projet de financement (Annexe)

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part non subventionnée, ainsi que l'éventuelle différence entre le taux maximum prévu au titre du soutien à l'équipement en vidéo-protection et le taux qui pourrait être réellement attribué.

## INDEMNITES DES ELUS

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique. L'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ayant été modifié au 1er février 2017, l'indemnité des élus a été revalorisée selon cette modification. Il a été porté à 1022. Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants le taux maximal de cette indemnité ne peut excéder 31% pour le Maire et 8,25% pour les Adjoints, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de cette modification indiciaire.

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'unanimité,**

**DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

**Maire :31% de l'indice brut 1022**
**Adjoints : 8,25% de l'indice brut 1022**

## ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIE ET SERVICES ASSOCIES, ET FOURNITURE ET SERVICES ASSOCIES EN MATIERE DE TRANSITION ENERGITIQUE, COORDONNE PAR LA SMDEGTVO

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la suppression de certains tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz naturel ;
Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie ci-joint en annexe ;
Considérant que la commune de NOINTEL a des besoins en matière d'achat d'énergie et services associés ;
Considérant l'intérêt pour la commune de NOINTEL d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés ;

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A la majorité des voix : 11 voix pour et 1 abstention**

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et associés du SMDEGTVO,

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par le SMDEGTVO ;

**DONNE** mandat au Président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de NOINTEL sera partie prenante ;

**DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de NOINTEL est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés ;

**AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## DESIGNATION DES NOUVEAUX DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Madame le Maire rappelle qu'il faut élire des délégués qui remplaceront les délégués sortants aux syndicats intercommunaux ci-dessous :

Sur proposition de Madame le Maire, il est procédé au vote

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'unanimité,**

**DESIGNE** pour les Syndicats suivants :

- **Syndicat d'Assainissement** :

**Titulaire sortant** : Marie-Hélène MARQUES-MOREIRA
**Titulaire remplaçant** : Martine LEGRAND

- **Syndicat Transport des Elèves** :

**Nouveau suppléant** : Martine LEGRAND

**Les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés et personne ne demandant plus la parole, Mme le Maire lève la séance à 23 heures 30 minutes.**

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'assemblée que le travail sur le PADD est en cours. Elle contactera Madame P. PEQUIGNOT afin de fixer un rendez-vous et programmer une réunion publique.
Les travaux de la mise en place de la vidéo-protection débuteront en septembre 2017. Les conventions entre différentes parties seront signées en temps voulu. Une convention devra être signée avec la police municipale de Beaumont-sur-Oise pour l'accès au service informatique.

En ce qui concerne le columbarium, une délibération sera prise au prochain conseil municipal. Celle-ci verra la revalorisation des tarifs des concessions cinquantenaires et trentenaires. Un règlement intérieur sera pris pour l'utilisation du columbarium. Elle précise que les cendres des personnes n'habitant pas la Commune ne pourront pas y être déposées.

Monsieur RAFIGNON demande si les personnes qui habitent hors de la Commune peuvent être inhumées dans le cimetière communal.
Madame le Maire lui répond qu'il est possible à condition que la personne ait déjà une concession familiale dans le cimetière. Le columbarium sera réservé exclusivement aux nointellois, habitant Nointel au moment du décès.

Madame LEDUC a reçu un document de l'ADPN sur « La PYRALE » qui met en danger les buis de la Commune. Ces arbustes sont en train de mourir un peu partout sur la Commune, elle en a observé les dégâts près de chez elle à l'école notamment. Elle demande ce qui peut être fait afin de sauver ces arbustes. Elle demande également pourquoi la Préfecture n'a pas lancé d'alerte.

Madame le Maire lui répond que les buis de l'école vont être enlevés pour permettre la réalisation des travaux d'accessibilité. En ce qui concerne la Préfecture, celle-ci n'est pas chargée de transmettre ces informations.

Madame PERINI informe l'assemblée que le budget de TRI-OR est en cours de préparation. Elle signale que la réunion du syndicat du transport des élèves a été annulée faute de quorum.

Monsieur RAFIGNON fait part au conseil municipal que la première manifestation organisée par l'USN s'est bien déroulée. La pétanque a eu lieu dans une bonne ambiance générale, les participants ont été ravis et le beau temps était au rendez-vous.
Il informe qu'un repas champêtre est prévu prochainement. La date sera fixée au prochain bureau de l'USN.

Monsieur LEROUX demande si la randonnée pédestre du 1er mai sera reprogrammée.
Monsieur RAFIGNON lui explique qu'au vu de la reprise récente de l'association, le planning annuel des manifestations n'est pas encore établi.

Madame LE GALL fait remarquer que le travail sur le budget a été fait. Qu'il était présenté clairement et bien détaillé.

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur REGNIER remercie l'aide de la Commune pour l'aide apporté lors du Carnaval organisé par l'APEN
Il demande si le planning des travaux de l'école a été établi.
Madame le Maire lui répond que les travaux prévus à l'école seront réalisés pendant les vacances d'été après réception des réponses aux demandes de subventions auprès des différents organismes.

Madame le Maire informe par ailleurs, que le personnel en charge du service d'urbanisme étant soit en congé soit en arrêt maladie, l'instruction des dossiers est plus longue.

Il demande également où en sont les travaux de la Mairie.
Madame le Maire l'informe que les travaux d'accessibilité à l'Hôtel de Ville sont pratiquement terminés. Les dernières finitions sont en cours. Une société de ménage interviendra le mercredi 12 avril afin de nettoyer le secrétariat et permettre aux agents de se réinstaller. La salle du conseil municipal sera prête à accueillir le mariage prévu le samedi 15 avril 2017.

Monsieur CASANAVE demande si les membres du conseil sont libres un samedi afin de remonter et ranger les illuminations de noël.

Fait à NOINTEL, le 07 avril 2017.

**Le Maire,**
**Martine LEGRAND**

MAIRIE DE NOINTEL
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Val d'Oise

**La Secrétaire de séance,**
**Maureen LE GALL**